

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de membres présents : 23
Nombre de votants : 23
Date de la convocation : 11 janvier 2024
Date de publication : 24 janvier 2024

Membres présents :

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Isabelle MANGIN
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

Membres excusés :

Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE Madame Joëlle LEPETZ

Décision DB03/24

Objet : Convention d'autorisation d'occupation de locaux avec la Commune de Rochefort-sur-Nenon

Par délibération n° GD161/22 du 22 décembre 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition d'un ensemble de bâtiments techniques et terrains appartenant à la commune de Rochefort-sur-Nenon.

La commune de Rochefort-sur-Nenon sollicite aujourd'hui la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour une mise à disposition du hangar acquis précédemment par la Communauté d'Agglomération afin de stocker du matériel et des véhicules.

Une convention est donc proposée à la commune en vue de l'autorisation d'occupation de locaux situés rue des Métiers à Rochefort-sur-Nenon. Ces locaux se composent d'un hangar de stockage d'une surface de 100 m².

Cette autorisation est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'autorisation d'occupation de locaux, situés rue des Métiers à Rochefort-sur-Nenon (39700), entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la commune de Rochefort-sur-Nenon,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

SCRUTIN POUR : 23
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Moyens et Ressources / Moyens Généraux
- Pôle Services Techniques
- Commune de Rochefort-sur-Nenon

*Fait à Choisey, le 17 janvier 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHÈRE.

